

RAPPORT FINANCIER

Exercice Comptable 2020-2021

Ma fonction de Trésorier de la Fédération me confère la prérogative de vous présenter la synthèse des comptes financiers pour l'exercice 2020-2021.

La comptabilité reste un principe incontournable de toute activité. C'est l'image au 30 Juin de la santé financière de votre Fédération. Comme vous le rappelle chaque année Monsieur Roucoux notre Expert-Comptable.

Les comptes annuels 2018-2019, font apparaître un résultat net positif de + 40 880€

L'exercice 2020-2021 a été marqué par le coût des dégâts qui avoisinent toujours les 400 000€ sans les honoraires et expertises.

Dans ce bilan, il est à noter que le pôle environnement rapporte près de 200 000€.

Le suivi du poste client très rigoureux permet de diminuer fortement les créances. A cela s'est ajouté une baisse des frais fixes.

C'est une année comptable que je qualifierai de satisfaisante compte tenu des dégâts qui plombent la situation. Et encore, chaque administrateur, chaque personnel de votre Fédération, œuvre au jour le jour pour conserver votre confiance, pour défendre vos intérêts.

Vous trouverez en annexe, le rapport de notre commissaire aux comptes Mr Belhabchi.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021-2022

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, je vais vous faire part du budget préparé par la Commission des Finances et voté par le Conseil d'Administration.

Pour information, le budget que vous allez voter est transmis à Monsieur Le Préfet.

A cet effet, et sans préjudice des obligations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 421-10, le Président fait parvenir au Préfet, à sa demande, toutes informations sur les actions conduites par la Fédération.

Les observations éventuelles du Préfet sont portées, dans les meilleurs délais, à la connaissance du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Vous l'aurez sans doute compris, les efforts, la rigueur, l'anticipation encore, l'innovation toujours, sont toujours Les axes de travail de la structure fédérale.

Il est maintenant nécessaire de rappeler l'article 10 de nos statuts, qui indique :

« L'exercice comptable commence le 1er Juillet et se termine le 30 Juin. »

Ce budget est en tout point conforme aux missions que nous confient la Loi et les textes réglementaires.

Il a été élaboré et constitué à partir des principes suivants :

- Cotisation adhérent (timbre fédéral): 106.50€
- Cotisation à l'hectare par massif :
- Secteur 1 = 0.60€/ha
- Secteur 2 = 0.90€/ha
- Secteur 3 = 1.10€/ha

Avec un plancher/un minimum de 350€

Et

Avec un plafond / un maximum de 4 500€

- <u>Contributions Formule B</u> appelées "services complémentaires" font l'objet d'un NOUVEAU barème forfaitaire en 2019-2020 de :

10 € par adhérent

Les cotisations Plan de chasse 2021-2022 sont inchangées par rapport à la saison précédente :

Uniquement pour information

Chevreuil: 18€
Biche / Faon: 80€
Cerf / Daguet: 100€

Mouflon: 30 €

Daim : **39 €**

+15€ de bracelet (dispositif) soit 33€ (-5€ N-1)

+15€ de bracelet (dispositif) soit 95€ (-20€ N-1)

+15€ de bracelet (dispositif) soit 115€

+15€ de bracelet (dispositif) soit 45€

+15€ de bracelet (dispositif) soit 54€

L'existence d'un permis temporaire 9 jours et d'un permis temporaire 3 jours a pour corollaire les cotisations fédérales réduites suivantes :

Cotisation adhérent 9 j : 30 €

Cotisation adhérent 3 j: 15 €

ASSOCIATION FEDERAT° DES CHASSEURS

Lieu-Dit Les Evangiles Route de Rustiques 11800 BADENS

Dossier financier de l'exercice en Euros Période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Activité principale de l'association : Agriculture

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à LEZIGNAN CORBIERES Le 23/03/2022

MESTRE CAROLINE

ROUCOUX ERIC

ERIC ROUCOUX EXPERT CONSEIL

6 RUE HENRI BECQUEREL BP 7 11200 LEZIGNAN CORBIERES 04 68 27 14 16

ASSOCIATION FEDERAT° DES CHASSEURS

Lieu-Dit Les Evangiles Route de Rustiques 11800 BADENS

COMPTES ANNUELS du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 8

ERIC ROUCOUX EXPERT CONSEIL

6 RUE HENRI BECQUEREL BP 7 11200 LEZIGNAN CORBIERES 04 68 27 14 16

BILAN ACTIF

	ACTUE		Exercice N 30/06/2021 12	2	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	72 036	71 481	556		556	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	466 202 1 972 106 412 590	203 442 588 279 364 504	262 760 1 383 827 48 086	274 890 1 453 352 43 564	12 130- 69 525- 4 522	4.41- 4.78- 10.38
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	12 084		12 084	12 078	6	0.05
	Total I	2 935 018	1 227 705	1 707 313	1 783 884	76 571-	4.29-
	Stocks et en cours	71 739	56 740	14 998	21 766	6 768-	
JLANT	Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	22 687 112 024	3 080	19 606 112 024	48 167 63 163	28 561 - 48 860	59.30- 77.36
IRCL	Valeurs mobilières de placement	994 736		994 736	994 736	40 000	77.30
ACTIF CIRCUI	Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (2)	1 869 448 55 494		1 869 448 55 494	1 507 867 58 905	361 581 3 411-	23.98 5.79-
	Total II	3 126 127	59 821	3 066 306	2 694 605	371 701	13.79
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 061 145	1 287 526	4 773 619	4 478 488	295 131	6.59

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2021 12	Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / I	N-1
	Fonds propres				
S	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves :				
ROPRE	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	2 474 070	2 474 070		
FONDS PROPRES	Autres Report à nouveau	75 719-	81 581-	5 863	7.19
FO]	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	40 880	5 863	35 018	597.27
	Situation nette (sous total)	2 439 232	2 398 351	40 880	1.70
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées	673 471	696 406	22 935-	3.29-
	Total I	3 112 703	3 094 758	17 945	0.58
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	19 577	24 752	5 175-	20.91-
FON	Total II	19 577	24 752	5 175-	20.91-
OVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	565 399 193 998	281 200 178 638	284 199 15 360	101.07 8.60
PRC	Total III	759 397	459 838	299 559	65.14
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses	191 633	269 256	77 623-	28.83-
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	89 064	102 911	13 847-	13.46-
SS (1)	Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales	259 603	243 893	15 709	6.44
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	276 691	268 533	8 158	3.04
H	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	64 951	14 547	50 404	346.50
	Total IV	881 943	899 141	17 198-	1.91-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 773 619	4 478 488	295 131	6.59

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	
		30/06/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 468 733	1 517 445	48 712-	3.21-
Ventes de biens et services	44.064	05 000	10.404	71 07
Ventes de biens Ventes de dons en nature	44 264	25 830 2 756	18 434 2 756-	71.37
Ventes de dons en nature Ventes de prestations de service	430 692	360 923	69 769	19.33
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	127 499	152 027	24 528-	16.13-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public	154 755	156 397	1 642-	1.05-
Dons manuels	154 755	130 337	1 042	1.00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	117 690	23 130	94 560	408.81
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	282 898	118 692	164 207	138.35
Reprises sur amortissements, depreciations, provisions et transferts de charges	202 090	110 092	104 207	130.33
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	390	5 814	5 423-	93.28-
Total I	2 626 922	2 363 014	263 908	11.17
Charges d'exploitation (2)				
(-)				
Achats de marchandises	89 646	60 674	28 972	47.75
Variation de stock	5 924	2 906	3 019	
Autres achats et charges externes	892 480	914 808	22 328-	
Aides financières	82 875	36 051	46 824	
Impôts, taxes et versements assimilés	65 322	79 343	14 020-	
Salaires et traitements	657 048 195 764	629 073 274 481	27 975 78 717-	4.45 28.68-
Charges sociales Dotations aux amortissements et aux dépréciations	193 764	128 703	16 343-	
Dotations aux provisions	510 683	195 065	315 618	
Reports en fonds dédiés			323 323	
Autres charges	7 841	28 351	20 510-	72.34-
Total II	2 619 943	2 349 454	270 489	11.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	6 979	13 560	6 581-	48.53-
1 Accounted to Applications (1 11)	0 513	13 300	0 301-	10.55
		/	'\	/

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / I	
	30/06/2021 12	30/06/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 1 344	6 2 449	1 105-	45.13-
Total III	1 350	2 455	1 105-	45.02-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 161	56 178	51 017-	90.81-
Total IV	5 161	56 178	51 017-	90.81-
2. Résultat financier (III-IV)	3 812-	53 723-	49 911	92.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 167	40 163-	43 330	107.89
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 331 38 436	13 131 42 877	8 800- 4 441-	67.02- 10.36-
Total V	42 767	56 008	13 241-	23.64-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 730	6 299 3 094	1 569- 3 094-	24.91- 100.00-
Total VI	4 730	9 393	4 663-	49.65-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	38 037	46 615	8 578-	18.40-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	324	589	265-	44.99-
Total des produits (I+III+V)	2 671 038	2 421 477	249 561	10.31
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 630 158	2 415 614	214 544	8.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT	40 880	5 863	35 018	597.27

SOMMAIRE	
Faits caractéristiques de l'exercice - REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 5
Principes et conventions générales Permanence ou changement de méthodes Informations générales complémentaires	5 5 5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BIL	AN
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Provisions prud'hommes de 550.399 € avec une provision à 100% des jugements de 1ère instance.

Reprise de la provision de 60.000 € pour frais d'avocats liés à différentes procédures. Les honoraires d'avocats de l'exercice, tous contentieux confondus, se sont élevés à 55.074 € et ont donc été neutralisés.

Une provision pour litige sur un dossier dégâts avait été comptabilisée en 2015. Tout risque de procédure semblant désormais exclu, une reprise totale de cette provision est donc constatée sur l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute	Augmer	ntations
	début		
	d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	71 472		564
Terrains	466 202		
Constructions sur sol propre	1 965 178		4 036
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 892		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 644		
Installations générales agencements aménagements divers	5 863		
Matériel de transport	200 063		26 361
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	82 009		3 416
Emballages récupérables et divers	43 060		
TOTAL	2 844 910		33 813
Autres participations	12 078		6
TOTAL	12 078		6
TOTAL GENERAL	2 928 460		34 383

	Diminutions		Valeur brute	Réévaluation
			en fin	Valeur d'origine
	Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			72 036	72 036
Terrains			466 202	466 202
Constructions sur sol propre		0-	1 969 214	1 969 214
Installations générales agencements aménagements constr.			2 892	2 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			79 644	79 644
Installations générales agencements aménagements divers			5 863	5 863
Matériel de transport		27 826	198 598	198 598
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			85 426	85 426
Emballages récupérables et divers			43 060	43 060
TOTAL		27 826	2 850 898	2 850 898
Autres participations			12 084	12 084
TOTAL			12 084	12 084
TOTAL GENERAL		27 826	2 935 018	2 935 018

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début	Dotations	Diminutions	Montant fin
	d'exercice	de l'exercice	Reprises	d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	71 472	8		71 481
Terrains	191 312	12 130		203 442
Constructions sur sol propre	513 880	73 272	0	587 151
Installations générales agencements aménagements constr.	838	289	0-	1 128
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	77 460	1 657	0-	79 117
Installations générales agencements aménagements divers	3 426	532		3 958
Matériel de transport	177 932	15 893	27 826	165 999
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 125	6 725		74 850
Emballages récupérables et divers	40 131	449		40 580
TOTAL	1 073 104	110 946	27 826	1 156 224
TOTAL GENERAL	1 144 576	110 955	27 826	1 227 705

Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissement	ts dérogatoires
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8				
Terrains	12 130				
Constructions sur sol propre	73 272				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	289				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 657				
Instal.générales agenc.aménag.divers	532				
Matériel de transport	15 893				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 725				
Emballages récupérables et divers	449				
TOTAL	110 946				
TOTAL GENERAL	110 955				

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves Report à nouveau	2 474 070 81 581-	5 640			2 474 070 75 719-
Excédent ou déficit de l'exercice	5 863		35 018		40 880
Situation nette	2 398 351		40 658		2 439 232
Subventions d'investissement	696 406		5 750	28 686	673 471
TOTAL I	3 094 758	5 640	40 768	28 686	3 112 703

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	110 414
Total	110 414

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 597
Dettes fiscales et sociales	165 220
Autres dettes	180 748
Total	358 564

Commissaire aux comptes

Hakim BELHABCHI Julien FRAYSSE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE Route de Rustiques – BADENS CS 60059

11 890 CARCASSONNE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2021

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes intitulé « Faits caractéristiques de l'exercice ».

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Fédération sur la base des éléments disponibles à ce jour concernant la constitution d'une provision pour risques et charges de 550 399 euros relatif à la restructuration de la Fédération.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. <u>Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres</u> du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. <u>Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement</u> d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Carcassonne, le 24 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

F.B. Audit Légal SARL

Hakim BELHABCHI

Rooseys

MMISSAIRES